



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU mercredi 20 février 2013</b></p>
---

L'an deux mille treize, le mercredi 20 février 2013 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2013, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU (après les questions orales), M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN (après les questions orales), M. PANNETIER, Mlle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. CARDONI

**Etaient excusés** : Mme LOCQUEVILLE (pouvoir à Mme SÉGURET après les questions orales), Mlle COMBE (pouvoir à Mme DANRÉ), M. MESLÉ (pouvoir à Mme FLIECX), M. SERNE (pouvoir à M. STEINBERG)

**Etaient absent(s)** :

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Robert MALÉ



**M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).**



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), portant sur certains chantiers retardés à Vincennes.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. Frédéric STEINBERG, Conseiller municipal du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV), portant sur le suivi environnemental et épidémiologique du quartier KODAK.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse et des sports, répond à une question de Mme Brigitte FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes », portant sur la réforme de l'éducation.

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes », portant sur le dispositif d'accueil des gens du voyage dans notre Ville.

Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités, répond à une question de M. Franck SERFATI, Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».



## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2013 dont mention sera portée au budget primitif 2013 de la Ville.

## II. RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### LE CONSEIL

- ▷ **DESIGNE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),

- Monsieur Laurent LAFON comme représentant titulaire de la commune au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien,

- Madame Dominique LE BIDEAU comme représentant suppléant de la commune au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien.

## III. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 999 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération de construction de 30 logements étudiants sociaux de type PLS au 1 bis rue Renon.
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 250 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et

consignations afin de financer l'opération de construction de 10 logements sociaux de type PLS au 118/120 rue DeFrance.

- ▷ **DECIDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 100 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération de construction de 6 logements sociaux de type PLS au 7/9 rue Faie-Félix.

## IV. DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), de rétrocéder le bail commercial à la société LA PARISIENNE DE CHAUSSURES dont la candidature correspond au cahier des charges approuvé par le Conseil, aux conditions suivantes :

- le montant de cession du fonds de commerce : 100 000 €
- le loyer mensuel de 2 496,86 € hors taxes avec 150 € de charges mensuelles,
- un dépôt de garantie de 3 mois de loyer soit 7490,58 €

## V. TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

### LE CONSEIL

- ▷ **PROCEDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), à l'examen du compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes pour l'année 2012 transmis par la VINCEM et ne formule pas d'observations.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Fontenay prenant en compte les ajustements apportés au programme, aux modalités de versement des acquisitions du concédant et aux délais de réalisation ainsi que la cession des placettes et passages publics et autorise le Maire à signer l'avenant.

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la participation financière de la Ville à hauteur de 1 764 200 € ht et les modalités de paiement, pour l'acquisition des placettes et passages publics de la ZAC Fontenay (lot n°11).

## VI. ENSEIGNEMENT

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), la sectorisation des écoles publiques de Vincennes, à compter de l'année scolaire 2013-2014.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire privé sous contrat simple Ohel-Barouch pour l'année 2013 à 301,30 € par élève vincennois, pour les sections maternelles et élémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly à Saint-Mandé pour l'année 2013 à 859,45 € par élève vincennois (maternelle et élémentaire) et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant avec le Conseil général du Val-de-Marne.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention portant accord sur les frais de scolarité intercommunaux entre la Ville de Vincennes et celle de Joinville-le-Pont et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

## VII. STATIONNEMENT

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), le nouveau plan des zones de stationnement payant rotatif et résidentiel.

## VIII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

### LE CONSEIL

- ▷ **DESIGNE**, à la majorité (8 abstentions : M. Pierre MESLÉ, Mme Brigitte FLIECX, Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, M. François STEIN, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. Frédéric STEINBERG, M. Pierre SERNE, M. Pierre CARDONI), **Monsieur Régis TOURNE en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles.**

### VOEU

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'intérêt d'objet local » du vœu présenté par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », visant à demander au Ministre de l'Éducation nationale que la réforme des rythmes scolaires soit reportée afin de faire au préalable l'objet d'une vraie concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : collectivités, enseignants, parents d'élèves, acteurs du monde économique et associatif. Les élus du Conseil municipal de Vincennes demandent également que les modalités financières de la mise en application de cette réforme soient réétudiées donnant lieu à une compensation intégrale et pérenne, confirmé à l'unanimité.

- ▷ **APPROUVE** à la majorité (39 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE (par pouvoir à Mme SÉGURET), MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, MM. MATHIEU, MOTTE, TOURNE, Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE (par pouvoir à M. STEINBERG); M. CARDONI – 4 contre : M. MESLÉ (par pouvoir à Mme FLIECX), Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), **le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **Mercredi 10 avril 2013.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **vingt et une heures et cinq minutes**.

**Le Président,**

**Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,**

**Robert MALÉ**



### Question sur certains chantiers retardés à Vincennes

Monsieur le maire,

à plusieurs reprises ces derniers mois, des chantiers engagés ou prévus dans notre ville ont manifestement été interrompus voire annulés ou reportés. Ainsi le chantier du 1 rue Renon a-t-il été stoppé pendant des semaines avant de récemment redémarrer. Autre exemple, le chantier de rénovation des garde-corps le long des voies du RER, annoncé pour la fin de l'an dernier et dont les premières installations avaient été mises en place a été manifestement arrêté et annulé ou reporté. La RATP indique qu'elle n'est pas responsable de ce report, qu'en est-il?

Comment expliquer ces situations? Cela induit-il des retards ou des difficultés, des éventuelles modifications de budget?

Par ailleurs dans bien des cas, sur les chantiers de voirie ou impactant les circulations piétonnes, le balisage voire le simple cheminement des piétons semble être le dernier des soucis des entreprises chargées de ces chantiers. Nous savons que la ville leur rappelle systématiquement leurs obligations en la matière mais cela ne semble pas suffisant. Envisagez-vous des mesures plus fermes pour qu'enfin soit pris en compte la sécurité et le confort des piétons dans la réalisation des travaux dans notre ville?



Réponse de Monsieur Eric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville à la question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Vous n'êtes pas sans savoir les aléas qui peuvent intervenir lors de la réalisation de travaux dans une commune. Ces aléas peuvent être d'ordre météorologique ou économique notamment dans cette période de crise que nous traversons. Vincennes, comme beaucoup d'autres villes, n'y échappe malheureusement pas.

Ainsi, concernant le chantier du 1 rue Renon piloté non pas par la ville mais par la VINCEM, société d'économie mixte, le retard s'explique par la défaillance de l'entreprise ASTI, initialement titulaire du marché. Les travaux ont donc du être confiés à une autre société ce qui a fait perdre un peu de temps. C'est maintenant l'entreprise GBC qui a en charge le chantier. Les travaux ont démarré en janvier 2013 en vue d'une livraison en janvier 2014.

De la même manière, nous ne pouvons que déplorer les difficultés rencontrées sur chantier de rénovation des garde-corps le long de la voie RER. L'arrêt temporaire des travaux est le fait de plusieurs problèmes rencontrés avec l'entreprise en charge de ce chantier. Des problèmes de balisage, la pose de protections incorrectes vis-à-vis des voies du RER et le constat de malfaçons ont eu des répercussions sur le bon déroulement du chantier. La Mairie a du intervenir et a mis en demeure l'entreprise. Les travaux doivent reprendre prochainement pour la réalisation des longrines en béton. Toutefois, soyez rassuré, ces quelques aléas n'ont aucune incidence sur le budget prévu initialement.

En ce qui concerne le balisage et le respect du cheminement des piétons. Comme vous le soulignez, nous sommes très attentifs à ce que les entreprises respectent leurs obligations en la matière. Ainsi, nos services passent tous les jours pour vérifier que les dispositifs sont conformes et correctement matérialisés et quand ce n'est pas le cas, ils interviennent auprès des entreprises. De plus, un coordinateur Sécurité et prévention de la santé indépendant passe chaque semaine pour vérifier et ajuster les aménagements de sécurité. Quelques problèmes ont pu être rencontrés notamment sur le chantier de la place Renon mais tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Vous le voyez nous sommes attentifs au bon déroulement des chantiers engagés et veillons à ce que tout se passe au mieux malgré les difficultés, indépendantes de notre fait, qui peuvent intervenir.

---



## Question sur le suivi environnemental et épidémiologique du quartier Kodak

Monsieur le Maire,

Voici une dizaine d'années, notre groupe, au côté de riverains, parents d'élèves et associations, avait alerté sur un agrégat de cancers pédiatriques dans le quartier dit Kodak au Sud de Vincennes. Après des mois de controverses et de lutte, avait finalement été obtenu que les pouvoirs publics réagissent et une vaste enquête environnementale et épidémiologique avait été décidée.

Si la forte pollution des sols et de la nappe de surface du quartier avait été démontrée, le lien avec les cancers n'avait alors pas été prouvé. Néanmoins un suivi environnemental et épidémiologique long avait été décidé pour le quartier.

Les années suivantes un point était fait en conseil municipal sur les résultats de ce suivi.

Ce n'est plus le cas depuis un certain temps. Nous souhaiterions donc savoir si le suivi est toujours actif sur le quartier et quels en sont les derniers résultats.

Réponse de Madame Odile SÉGUERT, Adjointe au maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

En octobre 1999, c'est la directrice de l'école maternelle du quartier des Vignerons, qui alertait la ville et l'Inspectrice de l'Éducation nationale, lui faisant part de ses questions sur des cas de cancers survenus à des enfants ayant fréquenté son école. Un mois plus tard après avoir interpellé l'aménageur du site et effectué 4 sondages (3 sondages dans les sous-sols de l'école, 1 en profondeur dans la plate-bande située au centre de la cour de l'école) et pris contact avec la société kodak, le maire de l'époque, Patrick Gérard, demandait sa coopération au Préfet du Val-de-Marne et qu'une enquête soit menée par la médecine scolaire. Quelques mois plus tard, les pouvoirs publics, dont c'est la responsabilité, ordonnaient une enquête environnementale et épidémiologique sur le quartier des Vignerons. Ces enquêtes ne révélèrent pas de liens de causalité entre les cas de cancers recensés et la pollution de la nappe phréatique.

Toutefois, par mesure de précaution, en mai 2004, le Préfet du Val-de-Marne, après consultation des services compétents de la DDASS, du Ministère de l'Écologie et du Développement durable et du ministère de la Santé, prit l'arrêté organisant pour trois ans la surveillance du quartier, incluant l'école maternelle Franklin-Roosevelt. Des mesures concerneront la qualité de l'air ambiant et des gaz des sols (quatre fois par an) ; d'autres étudieront la qualité des eaux souterraines (deux fois par an). Chaque année, un rapport de synthèse sera établi, il comportera une analyse de l'évolution éventuelle de la situation.

Après 3 années de suivi environnemental, en 2008, les pouvoirs publics actent le principe d'une surveillance, désormais annuelle et non plus trimestrielle.

En octobre 2011, la ville de Vincennes après la publication de la 15<sup>e</sup> campagne de surveillance environnementale a écrit aux services de l'Etat afin d'avoir des éclaircissements sur ce dernier rapport. De plus, dans un courrier adressé le 27 avril 2012, Monsieur le maire demandait une fois encore à être informé de l'éventuelle poursuite de la surveillance sur le quartier dont l'arrêté avait expiré depuis le 23 octobre 2011. A ce jour nous n'avons malheureusement pas de réponse à nos courriers.

Vous avez raison, nous pensons que l'historique d'un tel dossier et la sensibilité particulière qu'il suscite très légitimement auprès des habitants mérite une réponse de la part des services compétents. Toutefois, la nomination du nouveau préfet et la visite prochaine qu'il devrait effectuer sur notre ville nous donnera l'occasion de relancer ses services tant sur la réponse à notre question que sur la poursuite de la surveillance. Ces points font d'ailleurs l'objet d'une note récapitulative des sujets que nous avons à voir avec lui, note qui lui sera adressé très prochainement.

Nous ne manquerons pas de vous informer ainsi que le Collectif Vigilance Franklin dans les meilleurs délais de la réponse qui nous sera donnée par les services de l'Etat.



## Réunion du Conseil municipal du 20 février 2013

### Question orale posée par Madame Brigitte FLIECX au nom du Groupe socialiste sur la réforme de l'éducation

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

#### **Engagement de François Hollande lors de sa campagne présidentielle, la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre par Vincent Peillon constitue un enjeu majeur de la refondation de l'Ecole de la République.**

Sa finalité est d'augmenter l'efficacité de l'école en permettant aux élèves de mieux apprendre et en favorisant la réussite scolaire de tous.

La réforme des rythmes scolaires dont la nécessité est reconnue par les scientifiques spécialistes de l'enfant et une grande partie de la communauté éducative permettra une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires favorisant ainsi les moments de pause, propices à une meilleure concentration durant les apprentissages.

Après la réforme Darcos de 2008 qui a mis à mal l'Ecole publique comme en témoignent diverses évaluations internationales, il est particulièrement urgent de rétablir l'aide spécialisée réduite à une peau de chagrin avec la disparition des Rased et remplacée par un dispositif qui n'a fait qu'augmenter la fatigue des enfants les plus en difficultés.

Il est également essentiel de reconsidérer la formation des maîtres et de rétablir les postes d'enseignants supprimés par le précédent gouvernement.

Les moyens mis en œuvre sont à la hauteur de l'ambition de la réforme :

- Un décret fixe les nouveaux principes d'équilibre de la semaine et de la journée.
- 60000 recrutements sont prévus d'ici 2017.
- Un fond spécifique de 250 millions d'euros a été créé pour accompagner l'organisation d'activités périscolaires dans les communes.
- L'accueil des moins de trois ans dont il est prouvé qu'il favorise la réussite des plus démunis sera organisé.
- Des activités périscolaires prolongeront le service public d'éducation dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Dans le cadre des commissions « vie scolaire » et « jeunesse et sports », nous souhaiterions que le sujet soit abordé régulièrement.

Nous souhaiterions également être conviés aux côtés des différents partenaires de l'école, aux travaux qui seront programmés dans le cadre du projet éducatif territorial.

Il nous semble essentiel que l'expertise des enseignants soit prise en compte et que ceux qui le souhaitent puissent s'impliquer largement dans la réflexion et les décisions locales.

Nous savons que le succès de cette réforme dépend d'une volonté et d'un travail collectif au niveau territorial et il nous tient à cœur que notre ville, dans la continuité de l'intérêt qu'elle porte à ses enfants, mobilise toutes ses ressources et vise l'excellence pour la réussite scolaire des petits Vincennois.

**Convaincus que l'école primaire est une priorité, conscients de la complexité de la mise en œuvre d'un tel chantier et de l'effort considérable qui est demandé aux communes pour le mener à bien, nous souhaiterions connaître, Monsieur le Maire, votre vision de la situation et la méthode qui sera la vôtre pour accompagner ce projet.**

Réponse de Monsieur Bruno CAMELOT, Adjoint au maire chargé des Sports et de la Jeunesse à la question orale de Madame Brigitte FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes »

Madame la Conseillère municipale, Cher collègue,

Le gouvernement très peu de temps après son installation annonçait sa volonté de recentrer ses efforts sur le chantier de refondation de l'école. Ainsi, était lancée la concertation « Refondons l'école ».

Parmi les problématiques envisagées, les rythmes scolaires de nouveau à l'étude semblent être une question importante ...Et pourtant ...

Si les intentions sont louables, la méthode est très discutable. Certaines promesses de campagne mériteraient, en effet, d'être plus réfléchies avant d'être lancées.

Alors que les communes auront à supporter des dépenses supplémentaires encore peu clairement évaluées (entre 10 à 15 %), elles n'ont pas été concertées. En effet, des ateliers réunis seulement 15 jours en juillet, 8 jours en août et un peu en septembre ne peuvent porter le nom de concertation ; non ! Surtout quand ils ont abordé bien d'autres thématiques que celle qui nous interroge aujourd'hui.

Et pourtant... peu de temps après, en Octobre, des textes tout prêts depuis déjà plusieurs semaines étaient signés.

Les rythmes, enjeux majeurs de cette réforme, garants de la réussite scolaire, sont ceux de nos enfants et de leurs familles, mais également ceux du corps enseignant, des acteurs sociaux économiques et des associations dévouées et engagées qui elles aussi, agissent discrètement pour l'épanouissement de nos enfants.

Aussi, comme Vincennes ville pilote du département en 1998 a su conduire le chantier de la mise en application de la semaine des 4 jours, la Majorité municipale travaillera à la mise en place de cette réforme, dans la concertation, la vraie. Celle qui rassemble, qui écoute, qui réfléchit à ce difficile exercice de savoir conjuguer le meilleur pour nos jeunes élèves et les impératifs budgétaires qui sont ceux d'une collectivité maîtrisant ses dépenses, à l'heure où les dotations de l'Etat sont à la baisse.

Ainsi, les personnels de l'Education Nationale, les parents d'élèves, mais aussi le personnel municipal encadrant les enfants durant les temps périscolaires, fortement impactés par cette réforme mais que vous ne citez pas dans votre question, seront nos interlocuteurs privilégiés ; tout comme les associations et autres services municipaux dont le cœur d'activités concerne le jeune public.

Avec eux tous nous dialoguerons sur les modalités d'application de ces nouveaux rythmes, eux qui savent donner leur avis quand on leur demande. En 1998, pour mémoire, 75 % des parents et enseignants consultés avaient répondu favorablement au projet de la semaine des 4 jours et 77 % des conseils d'école avaient approuvé cette décision. Êtes-vous si sûrs qu'un nouveau vote aujourd'hui plébisciterait autant la future réforme compte-tenu de la très forte mobilisation du 12 février dernier ?

A ce titre, et parce qu'une vraie concertation exige du temps, Monsieur le Maire a déjà sollicité Pierre MOYA, Directeur Académique des services de l'Education Nationale, afin d'obtenir le report de ce projet à la rentrée de Septembre 2014. Si ce report est accepté et simplement parce qu'elle aura voulu organiser les choses, la Ville ne percevra pas la dotation de 50 € par élève promise comme « bon point » aux communes qui appliqueront les nouveaux rythmes dès septembre 2013 ; tout comme d'ailleurs la majorité des Villes du département, y compris les ville socialistes, qui elles aussi en demandant un report se voient punies comme des enfants pas sages !

---



## Réunion du Conseil municipal du 20 février 2013

### **Question orale posée par Madame Anne-Marie Maffre-Sabatier au nom du Groupe socialiste sur le dispositif d'accueil des gens du voyage dans notre Ville**

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

**Dans la loi du 31 mai 1990, dite loi Besson, instaurant le droit au logement, l'article 1 qui a été repris dans le plan départemental pour le logement des plus démunis du Val de Marne précise que "toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir et pour disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques".**

Les éléments de diagnostic élaboré pour le Programme Local de l'Habitat de Vincennes 2012-2017 précisent les besoins concernant les gens des voyages dans la partie abordant le logement spécifique.

Au regard de l'obligation faite à la Ville de Vincennes dans le cadre du schéma départemental d'accueil de gens du voyage qui prévoyait un besoin de 15 à 22 places, la partie du Plan Local de l'Habitat dite " de réalisation " indique que parmi ses quatre axes majeurs, il sera nécessaire de prendre en compte les éventuelles contraintes réglementaires en matière d'accueil des gens du voyage.

**Nous souhaitons vous interroger, Monsieur Le Maire, dans un contexte où toute initiative courageuse prise par les collectivités territoriales doit être saluée, et vous demander de nous préciser quel est l'engagement pris par notre Ville dans le cadre de la procédure d'élaboration du nouveau schéma départemental en cours et selon quelles modalités vous entendez appliquer la loi pour les populations de gens du voyage ?**



Réponse de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, conseillère municipale du groupe Socialiste.

Madame la Conseillère municipale, Chère collègue,

Vous nous interrogez sur le dispositif d'accueil des gens du voyage dans notre ville. Votre question nous intéresse à l'heure où le choix d'implantation par d'autres villes suscite beaucoup d'interrogations. Sachez donc, tout d'abord, que contrairement à ce que vous affirmez, ce n'est pas la loi Besson du 31 mai 1990 qui vient préciser les modalités de leur accueil mais la loi du 5 juillet 2000, consolidée le 28 décembre 2007. Cette loi prévoit la mise en place, dans chaque département, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage en fonction de l'évaluation des besoins géographiques.

Toutefois, depuis l'annulation de ce schéma départemental par un arrêt de la Cour Administrative de Paris du 4 octobre 2007, aucune nouvelle version du projet n'est, à ce jour, connue. Nous attendons donc une nouvelle proposition de la part de la Préfecture et du Conseil Général du Val-de-Marne qui portent le projet de futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Mais, puisqu'en général vos questions s'appuient sur des projets, permettez-moi à mon tour de vous interroger : Où voulez-vous aménager une aire d'accueil à Vincennes ? Nous serions, en effet, intéressés de connaître les endroits où vous l'installeriez dans notre ville.

L'engagement pris par Vincennes tel qu'il a été rappelé lors de la présentation du Plan Local de l'Habitat (PLH) en juin 2012, est de se conformer, comme le veut la loi, au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. C'est d'ailleurs ce que nous avons précisé dans l'axe 4 du PLH 2012-2017 de la ville.

Alors s'il vous plaît, chère collègue, arrêtons la démagogie et les effets d'annonce. Vous le savez aussi bien que nous, la spécificité de l'organisation de notre ville et l'insuffisance des ressources foncières dont nous disposons ne nous permettent pas d'aménager un tel emplacement.

---

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ  
MUNICIPALE  
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Depuis quelques semaines, l'information concernant le vote par le Conseil de Paris de l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans le Bois de Vincennes circule et questionne.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, faire un point sur ce qu'il en est exactement et nous préciser quelle est votre position sur ce projet ?

Je vous en remercie.

Réponse de Madame Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au maire chargée des Solidarités  
à la question orale de Monsieur Franck SERFATI, Conseiller municipal de la  
majorité municipale « Avec vous pour Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Le 12 février dernier, le Conseil de Paris a, en effet, voté le projet d'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le Bois de Vincennes. Nous ne pouvons malheureusement que déplorer cette décision, une nouvelle fois unilatérale de la ville de Paris.

En effet, nous regrettons vivement qu'une décision de cette importance, intéressant directement notre commune, ait été prise sans concertation. Aucune réunion, ni discussion n'ont eu lieu sur ce projet alors qu'il a des répercussions directes pour notre ville et les autres communes limitrophes du Bois de Vincennes.

De même, se posent avec cet aménagement des problématiques sensibles. Ces aires hébergent bien souvent des populations fragiles dont il faut assurer l'insertion sociale. La ville de Paris, puisque le bois de Vincennes est sur son territoire, se devra de trouver les solutions adéquates pour les accueillir tant sur le plan des infrastructures scolaires que sanitaires et sociales.

De plus, à l'heure où toutes les collectivités locales s'engagent dans une démarche de gestion durable de leurs espaces, cette décision est très surprenante car elle détourne ce bois de sa vocation initiale. Un tel aménagement s'inscrit en complète contradiction avec l'esprit et les objectifs de la Charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes que nos communes ont signé avec la Mairie de Paris en 2003. C'est d'ailleurs en protestation contre ce projet et la manière dont la ville de Paris tentait de l'imposer que, déjà en 2004, Vincennes avait fait le choix de retirer sa signature de cette Charte.

Rappelons également qu'en Décembre 2011, la commission des sites, perspectives et paysages saisie par le Ministre de l'Ecologie, du développement durable, des Transports et du Logement avait manifesté son opposition à ce projet.

Dans ce dossier, la Municipalité parisienne manifeste clairement sa volonté de rejeter loin de son centre-ville et de ses équipements municipaux les gens du voyage, et tente, une nouvelle fois, de se défausser en déchargeant ses responsabilités sur les villes périphériques.

---